



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcatel-CIT

Question écrite n° 47135

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le projet economique que l'entreprise Alcatel-CIT a rendu public pour les annees 1997-1998. Les perspectives annoncees se traduisent par la suppression de 1636 emplois sur l'ensemble de la societe. Alors que, globalement, le marche des telecommunications est en croissance et que les perspectives d'avenir de ce secteur semblent tout a fait prometteuses, il parait choquant que le groupe utilise les salaires comme la variable d'ajustement normale de strategies basees sur la rentabilite maximale ou, pire encore, d'erreurs de gestion et d'episodes sur lesquels il est inutile de revenir. Au demeurant, il devrait etre admis aujourd'hui que les salaires constituent une ressource, et non pas une charge pour l'entreprise comme pour la societe francaise. Alcatel-CIT est une grande entreprise (9 400 personnes) qui appartient a l'un des plus grands groupes valorises dans une logique de developpement et d'emploi, utilisant toutes les synergies possibles en France, et elles sont nombreuses. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaitre les mesures que le Gouvernement a l'intention de prendre pour obtenir une revision du projet economique de l'entreprise.

Texte de la réponse

Depuis 1995, Alcatel-CIT, filiale d'Alcatel Telecom, est confrontee a une degradation de son resultat et a enregistre l'annee derniere des pertes importantes. Alcatel-CIT a diffuse au comite central d'entreprise du 5 novembre dernier un document presentant les perspectives de l'entreprise pour les trois prochaines annees (plan economique au sens du livre IV du code du travail). Cette analyse prospective fait apparaitre que, malgre une croissance attendue des exportations, le chiffre d'affaires pourrait connaitre une progression faible, insuffisante pour atteindre l'equilibre en terme de resultat d'exploitation. Au surplus, un nouveau deficit est prevu d'ici au 31 decembre 1998, dont plus de 400 millions de francs pour 1997. L'entreprise a engage un redeploiement vigoureux vers de nouveaux produits et de nouveaux services. En depit des efforts de reduction des couts, les structures de l'entreprise restent trop lourdes et oberent sa competitivite. Cette situation va avoir des consequences importantes sur l'emploi : environ 1 600 postes doivent etre remis en cause d'ici a la fin 1998, selon la direction de l'entreprise, qui precise que, compte tenu notamment des departs naturels en retraite, le nombre d'emplois menaces est sans doute a minorer de plusieurs centaines. Cette situation preoccupante a conduit l'entreprise a engager depuis plusieurs mois une concertation avec les organisations syndicales, tendant a mettre en place des mesures d'amenagement du temps de travail. Ces discussions portent notamment sur trois volets : reduction du temps de travail, gestion des fins de carriere (sur la base du volontariat a partir de cinquante-deux ans) et compte epargne temps (qui, par exemple, permettrait de partir plus tot en retraite). Elles n'ont pas, pour le moment, permis de degager un plan susceptible de recueillir l'assentiment des representants du personnel et se poursuivent donc. Par ailleurs, Alcatel-CIT doit rajeunir sa pyramide des ages parmi ses salaries et doit donc renouveler les competences au sein de l'entreprise. Une premiere tranche d'embauche de 150 jeunes vient donc d'etre decidee par la direction de l'entreprise, auxquels s'ajoutera ponctuellement le recrutement d'experts dont les profils n'existent pas au sein d'Alcatel-CIT. Comme il l'a ete indique le 29 octobre dernier a l'Assemblée nationale, le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications est en contact

etroit avec l'entreprise pour etudier le projet industriel d'Alcatel-CIT et limiter autant que faire se peut en terme d'emplois le futur plan social qui refletera la necessaire adaptation de l'entreprise aux nouvelles donnes du marche des telecommunications. Le president-directeur general d'Alcatel-CIT et ses collaborateurs ont ete recus le 4 novembre et le 17 decembre 1996 afin d'etudier les elements du projet industriel de l'entreprise. Il en a ete de meme pour une delegation d'elus locaux le 13 novembre et une delegation CFDT d'Alcatel-CIT le 29 novembre. Le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications suit de tres pres les derniers developpements de cette affaire et le Gouvernement met tout en oeuvre, en concertation avec la direction d'Alcatel Telecom, pour que le reclassement des personnels touches par ce plan puisse se derouler dans les meilleures conditions possibles, partout en France.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47135

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 79

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 971